

CONGO BELGE

Service des Télécommunications

Mod. 1/T.

A

# Télégramme

d'Etat

Prive ordinaire

Prive urgent

ACCEPTATION :

Ne .....

Mots .....

Heure .....

Paraphe .....

Dans son intérêt, l'expéditeur est prié d'écrire lisiblement.

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse      |    RÉSIDENCE  
du destinataire    |    KIGALI



## TEXTE ET SIGNATURE

N° 171124 / AGR. ~~50~~ RST 277023 / AGR.  
AUCUN BESOIN VIVRE STOP AVONS  
ACHETÉ A HANÇAR STOCKAGE  
POIS CONSTITUANT DÉCHETS POUR  
RAVITAILLEMENT PRISON  
TERRITOIRE.

Transmis à .....

à ..... h ..... m.

Le Télégraphiste,

Indications non télégraphiées : Expéditeur : M

A. T. Ruheneri

à

afay 6

CONGO BELGE

Service des  
Télécommunications

Arr. v. à



à 17 h. 05 m.

# TELEGRAMME

Mod. 2/T

Voie d'acheminement : *off*

Indications de service taxées :

Adresse : *haut - Cha - territoires  
orthodoxe shungu poste east  
Kingsi village Bumba Kibungu*

Explication des abréviations  
admises pour les indications  
de service.

D	urgent
RP	réponse payée
CR	accusé de réception
LC	télégramme différé
VLT	lettre - télégramme
TC	collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique  
(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940)

Déposé à *Kigali* le *23* à *soi* m. No 019 *96/465*

*277023/291 faire connaitre télégraphiquement  
si Oroyez avoir besoin de verser et prélever  
sur les réserves des baux de stockages  
d'ici la fin de l'année et/ou obligation  
d'entretenir communiquer citation nyanga  
- résident devant.*